

Table des matières

La charte Producteur 3

La charte Producteur

Quels producteurs peuvent vendre sur Cagette ?

Tout producteur conforme à [Notre charte producteurs](#) peut créer un compte producteur découverte et vendre sur Cagette.

Je suis producteur, comment savoir si je suis en phase avec la charte producteur Cagette ?

Si vous avez un doute sur le fait que votre activité corresponde à la charte producteur Cagette (à compléter)

Comment la charte va t-elle être appliquée ?

Lors de la demande d'ouverture de compte producteur par le producteur, l'équipe vérifiera la conformité avec la charte. Ce n'est qu'après vérification que le compte du producteur sera ouvert

Certains producteurs ou fournisseurs de notre groupe Cagette ne sont pas en phase avec la charte producteurs. Pourtant, ils répondent à un besoin de nos membres. Que faire ?

Pour les fournisseurs qui ne respectent pas la charte et pour lesquels vous avez déjà créé un catalogue, les ventes seront limitées à 1000€. Ils pourront rester en catalogue invité jusqu'au 31/12/2022. Et ils pourront de nouveau vendre en illimité lorsque nous aurons créé une offre de services dédié aux achats groupés. Nous nous engageons à proposer une solution courant 2022.

Pour cette offre d'achat groupés, les fournisseurs devront tout de même respecter une charte spécifique garantissant qu'ils ne font pas directement concurrence aux producteurs locaux et qu'ils proposent des produits qui vont dans le sens d'une consommation responsable.

Tous les fournisseurs concernés peuvent nous contacter directement au 09 80 80 10 48. Cela nous permettra de leur proposer une solution au plus vite.

From:
<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:
https://wiki.cagette.net/la_charte_producteurs?rev=1631777399

Last update: **2021/09/16 07:29**

